

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 04/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SOUS - PREFECTURE**  
 05 AVR. 2019  
 MONTBELIARD

<p><b>DATE DE CONVOCATION :</b> 06/03/2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf le quatorze mars à vingt heures,</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 14/03/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</b></p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b></p> <p><i>En exercice : 27</i>  <i>Présents : 18</i>  <i>Votants : 24</i>  <i>Ayant donné procuration : 6</i>  <i>Absents excusés : 1</i>  <i>Absents : 2</i>  <i>Exclus : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth (arrivée à 20h25), LOUYS Jean-Pierre (arrivé à 20h05), HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Était représentée :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, PLANÇON Aurélie, MÉRAUX Jocelyne.</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p><i>Versement  des indemnités de fonction  au maire et aux adjoints</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.</p> <p><i>Absente excusée :</i> DELMARRE Véronique,  <i>Absents :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.</p>
<p><b>RÉSULTAT DU VOTE :</b></p> <p>- <i>Pour : 24</i>  - <i>Contre : 0</i>  - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Madame Céline JELIC est nommée secrétaire de séance.</p>

Vu le relèvement du point d’indice prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016,  
 Vu le nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,  
 Considérant la délibération n°02/2016 du 10/03/2016 visant l’indice 1015,  
 Considérant qu’il convient de reprendre une délibération visant l’indice brut terminal de la fonction publique,

**L’exposé de Madame le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
 par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,**

le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités à verser, selon l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur.

Les indemnités seront versées mensuellement, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°02/2016 votée par le Conseil Municipal le 10 mars 2016.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/03/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 14/03/2019

Publiée le 14/03/2019

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

